



## Facturation trop élevé !!

Par **Boullweill**, le **20/04/2009** à **08:58**

J ' ai fait effectuer un travaux par un charpentier .. apres acceptation d 'un devis !!!

Hors je me retrouve avec un facture qui ne correspond plus au devis et qui est supérieur de 47 % au prix intialement prévu.

Je ne souhaite régler que le montant prévu par le devis ... comment dois je procéder ??

Cordialement.

Par **charlemes**, le **20/04/2009** à **16:00**

Bonjour,

J'ai eu plus ou moins le même problème avec un plombier. Je me suis alors retourné vers un service juridique qui m'a informé des démarches à entreprendre et de la législation. Si vous êtes intéressé, je vous transmettrai les coordonnées.

Bonn courage,

Par **Boullweill**, le **20/04/2009** à **17:23**

Avec plaisir, Je souhaite instament savoir comment cela va se dérouler et ce que je dois faire.

Cordialement.

Par **charlemes**, le **20/04/2009** à **17:30**

Voici les coordonnées 02 43 404 405 ; et le nom de la société est TélExper. ils ont un site web il me semble mais je ne l'ai plus en tête.

J'espère que vous trouverez réponse à vos besoins!! tenez moi informé!!

Charline.

Par **ardendu56**, le **20/04/2009** à **19:09**

charlemes, bonjour,

Une facture supérieure au devis

Il arrive que le montant de la facture soit supérieur à celui du devis, alors que le client n'avait pas donné son accord préalable... Que faire ?

Commencer par vérifier si le devis ne comporte pas une clause de révision du prix dans certains cas expressément prévus (ex. : hausse du coût de la main-d'œuvre ou des matières premières) : si c'est le cas, le professionnel a le droit de répercuter cette hausse sur la facture. À défaut, le client peut refuser de payer la différence.

Une simple lettre de réclamation adressée au professionnel en recommandé avec accusé de réception devrait suffire. En cas d'échec, le client doit saisir la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du département du professionnel.

Bien à vous.